



## L'aménagement sportif en rivière



Merci à la « Gazette » de nous avoir ouvert cet éditorial. Ce numéro est riche en exemples de bonne cohabitation entre développement local, aménagement raisonné des rivières et pratique sportive. Ce sont autant de préoccupations majeures qui concernent notre fédération.

- Les réalisations sur la Vienne mettent en évidence la convergence entre les pratiques sportives, de loisirs et la continuité écologique.
- La mise en place d'un équipement à vocation très sportive sur la Tardoire s'accompagne d'une réflexion sur l'aménagement raisonné de certains tronçons de cours d'eau au regard de la fréquentation des kayakistes et des enjeux environnementaux. Nos adhérents, sensibles à cet aspect patrimonial, ne peuvent que se réjouir de naviguer dans un environnement préservé.
- L'ampleur des équipements réalisés sur la Vézère pour favoriser la continuité de la navigation et la libre circulation des embarcations souligne le rôle reconnu de notre activité pour contribuer au développement touristique et économique des territoires.

Volet peu connu de notre action fédérale, la gestion des cours d'eau et la prise en compte de l'environnement mobilisent pourtant nombre de nos bénévoles.

Certains nous représentent dans les différentes instances de gestion de l'eau (Commissions Locales de l'Eau des SAGE, Comités de Bassins et Comité National de l'Eau au titre de l'ensemble des activités nautiques, comités Natura 2000, ...), où ils apportent le regard d'usagers passionnés et soucieux de la pérennité de leurs milieux de pratique.

D'autres, de plus en plus nombreux, au sein de nos clubs, transmettent cette passion pour la préservation des milieux aquatiques de la source à la mer. L'environnement est un des piliers de notre méthode pédagogique « Pagaies couleurs » tout comme la sécurité et la technique de navigation.

Cet engagement pour l'environnement a été reconnu par la signature d'une convention Grenelle avec le Ministère chargé de l'Environnement en 2012.

La fonction de gestionnaire de cours d'eau conduit naturellement à côtoyer les kayakistes ; certains peuvent pratiquer eux-mêmes cette discipline.

Je souhaite, pour ma part, que de nombreux jeunes licenciés de nos clubs s'intéressent à cette filière de formation tant le métier de technicien de rivières me paraît important pour préserver cet environnement si précieux.

Vincent HOHLER

Président de la Fédération Française de Canoë Kayak

### “ Continuité écologique et continuité de navigation deux réglementations qui peuvent coïncider ”

Parallèlement aux classements « écologique » des cours d'eau en liste 1 et 2, les préfets de département doivent élaborer une liste des ouvrages qui nécessitent un aménagement permettant leur franchissement ou leur contournement par les pratiquants d'activités nautiques.

Le dispositif réglementaire, prévu par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, est défini par le décret n° 2008-699 du 15 juillet 2008 relatif à l'établissement de la liste des ouvrages nécessitant un aménagement adapté pour assurer la circulation sécurisée des engins nautiques non motorisés. Ce texte prévoit les conditions d'établissement de la liste qui doit notamment se faire en concertation avec la fédération française de canoë kayak. L'inscription d'un ouvrage sur la liste doit tenir compte de « la fréquentation observée des cours d'eau ou sections de cours d'eau par une activité nautique non motorisée, de la faisabilité technique et du coût des aménagements à prévoir au regard des avantages escomptés, de la sécurité et de la préservation des milieux aquatiques ».

Les propriétaires des ouvrages inscrits sur cette liste devront réaliser des aménagements adaptés.

L'établissement de ces listes d'ouvrages permettra ainsi d'obtenir un aménagement cohérent des parcours nautiques. Il améliorera la sécurité des pratiquants et favorisera le développement des activités nautiques associatives et/ou touristiques au sein des territoires. Souvent, les ouvrages concernés nécessitent également des aménagements permettant la libre circulation piscicole. Afin de faciliter la prise en compte de contraintes techniques et dans le but de rationaliser les moyens il est donc souhaitable de les concevoir en même temps. Il est possible de se procurer ces listes auprès des préfetures.

Contact : FFCK - Patryce Bazin, 01 45 11 08 67, pbazin@ffck.org

Passé à kayak et à poisson, sauldre, salbris





## LA VIENNE AMÉNAGÉE POUR LA SÉCURITÉ DES KAYAKISTES

Au total, 20 vingt seuils de moulins sur les 34 entre Condat sur Vienne et Saillat sur Vienne ont été aménagés pour permettre une pratique sportive et de loisirs plus attractive et sécurisée sur la Vienne.

La rivière avait bien besoin de dispositifs de franchissements plus sûrs. Le phénomène de rappel observé à l'aval immédiat de certains seuils de moulins ou de barrages est souvent la cause d'accidents en canoë-Kayak. Plusieurs décès dus à ce mouvement d'eau circulaire inverse au courant avaient été à déplorer sur ce tronçon de Vienne avant les aménagements.

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) a donc décidé de prendre des mesures parmi lesquelles, l'installation d'une signalisation pour diriger les pagayeurs (7 relais information-service et près de 90 panneaux de signalétique directionnelle), la pose d'une douzaine de glissières pour les canoës et les kayaks, la construction de trois rivières de contournement ou encore, la construction d'embarcadères / débarcadères sur la berge pour faciliter le franchissement des barrages dont certains étaient réputés infranchissables.

L'emblème de ce vaste programme est situé en rive gauche de la Vienne à Saint-Victurnien. Il s'agit d'une rivière de contournement réalisée en 2006, longue de 90 mètres, large de 5,60 mètres et profonde en période estivale de 1,40 mètre pour une pente moyenne de 1,23 %.



« Nous avons souhaité que l'aménagement de ce seuil par la réalisation du contournement soit utile au rétablissement de la continuité écologique et serve à la fois de support pour la pratique du kayak. C'est devenu une étape importante qui ponctue les descentes. Le club local y a placé un parcours d'initiation au slalom qui complète celui plus sportif installé sur le site Daumail à Saint Priest sous Aix. Un projet de création d'une station de pleine nature est désormais en discussion ».

L'ensemble des travaux réalisés a coûté près de 1,3 millions d'euros cofinancés par l'Etat via le Comité National pour le Développement du Sport (CNDS), la Région Limousin, le Département de la Haute-Vienne, l'Europe (FEDER), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et quelques propriétaires privés, notamment celui d'une centrale hydroélectrique installée sur le barrage de Saint-Victurnien.

Le SABV a consacré l'essentiel de ses moyens à ce projet de 2003 à 2009. Ce sont des choix d'investissements, de temps et d'énergie qui, à ce jour ne sont pas regrettés alors que la sécurité des usagers est très largement améliorée. Ces réalisations ont été récompensées par l'obtention du trophée national « la Pagaie d'or 2007 » décernée aux élus locaux par la Fédération Française de Canoë Kayak.

Contact : Yoann BRIZARD, Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne  
05 55 70 77 17 - sabvm@wanadoo.fr





© CFA Chambon



## UN PARCOURS EN EAU VIVE AMÉNAGÉ SUR LA TARDOIRE PAR LES KAYAKISTES DU CHAMBON et la définition de secteurs en eau calme destinés aux initiations

**La Tardoire coule dans des gorges étroites sur le socle cristallin du Périgord-Limousin jusqu'à Montbron en Charente. Le sol devient alors calcaire et elle commence à perdre son eau dans des gouffres alimentant en partie l'imposante résurgence de la Touvre. Proche de cette jonction géologique se trouve une carrière de granit, sur la commune d'Eymouthiers, qui a cessé son activité vers 1960. Volonté des pratiquants d'activités aquatiques de l'époque ou bien résultante de manipulations malencontreuses de la part des caristes, certains blocs rocheux se sont retrouvés dans la Tardoire. Ce fut le début de l'aménagement progressif par les kayakistes d'un parcours d'eau vive qui continue encore aujourd'hui dans un cadre désormais mieux défini.**

En association avec le syndicat de rivière, la démarche portée par la Communauté de Communes Seuil Charente-Périgord, dans le cadre d'un projet de développement touristique de la vallée de la Tardoire, résulte d'une concertation préalablement menée auprès du club de kayak local (l'APALM), du Comité Départemental de Canoë Kayak, des collectivités locales, de l'ONEMA et des propriétaires concernés. Les travaux, suivis et coordonnés par les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Charente,

ont été effectués dans l'hiver 2009 et au printemps 2010. L'aménagement a consisté à poser des gros blocs en épis, de part et d'autre du cours d'eau, favorisant la diversification des écoulements et la création de remous. Des troncs d'arbres ont été stabilisés au fond créant des micro-seuils. Les écoulements sont désormais plus variés. Pour autant, en période de crue, les épis, qui sont tous de la même dimension, génèrent un courant dominant qui passe en plein centre de la rivière. En 2012, une banquette végétalisée fut ajoutée en sortie de parcours par le Centre de Plein Air du Chambon. Le syndicat en a assuré la maîtrise d'œuvre et la végétalisation. Cette opération a été faite pour éviter des accidents car les mouvements d'eau érodent la berge, laissant apparaître les racines de la ripisylve pouvant piéger les pratiquants. Cet aménagement reconstitue un

boisement stable qui maintient la berge. Ce parcours est fréquemment utilisé par les sportifs et les groupes reçus au long de l'année. Des tronçons en eau calme sont nécessaires pour les initiations. Une réflexion est en cours avec les différents clubs et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicoles de la Tardoire pour définir les tronçons fréquemment navigués qui seront conservés en l'état et d'autres, moins fréquentés, qui pourraient être plus facilement aménagés pour répondre aux objectifs de bon état mentionnés dans la réglementation. La vigilance est accrue sur la gestion d'embâcles dangereux sur les tronçons empruntés. Elle s'accompagne d'une gestion plus souple sur les autres secteurs favorisant le développement de la flore spontanée.



© E. Rojo Diaz

### Contacts :

Centre de Plein Air  
Le Chambon :  
Jean-Christophe Raymond  
05 45 70 70 42  
jc.raymond@lechambon.org  
SIAHP de la Tardoire :  
Emmanuel Rojo Diaz,  
05 45 38 10 26,  
siah.bonnieure@wanadoo.fr



## LA VÈZÈRE DÉSORMAIS ACCESSIBLE AUX TOURISTES ET AUX PRATIQUANTS DE CANOË-KAYAK



Afin d'assurer la pérennisation de l'impact du tourisme sur son territoire, le Syndicat

Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (SIAV) a réalisé des aménagements conséquents pour conforter la pratique du canoë-kayak sur la Vézère.

Dans ce cadre, il a mené un grand programme de franchissement des ouvrages transversaux sur son linéaire composé de 4 glissières à canoë, 4 débarcadères-embarcadères et 5 haltes nautiques (espacées de 10 km chacune permettant l'accès des fourgons et remorques). Ces aménagements font l'objet d'une signalétique visible depuis la rivière par les canoës et kayaks.



Installation de ralentisseurs sur la glissière à canoë de la Papeterie à Uzerche.

- Glissière à canoë sur la digue du Verdier (7 km après le départ du pont de Peyrissac)
- Halte nautique du pont de Vernéjoux à Eyburie
- Glissière à canoë sur la digue des Carderies à Uzerche (1 km en amont de la Base de la Minoterie)
- Embarcadère-débarcadère pour la diguette du pont Turgot à Uzerche
- Glissière à canoë sur la digue de la papeterie à Uzerche

- Halte nautique du pont du Jargassou à Vigeois
- Halte nautique du pont de Comborn à Estivaux
- Embarcadère-débarcadère du Saillant à Voutezac
- Embarcadère-débarcadère à Saint-Viance
- Glissière à canoë sur le seuil de La Mouthe à Brive
- Embarcadère-débarcadère à Larche
- Halte nautique des Escures à Mansac
- Halte nautique de La Guinguette à Cublac

La réalisation de ces aménagements a rendu possible la franchissabilité des canoës et des kayaks sur l'axe principal de la Vézère. De nombreux seuils de moulins rendaient parfois périlleuse la circulation des embarcations et obligeaient à des débarquements répétés. L'activité devenue plus facile et donc plus attrayante, la dynamique touristique sur le territoire s'en trouve renforcée.

Sous maîtrise d'ouvrage du SIAV et avec l'aide technique des bénévoles de la Fédération de canoë-kayak, les travaux se sont déroulés durant deux ans et ont été inaugurés en mai 2006. Un dialogue privilégié entre le syndicat, les clubs, les propriétaires et les professionnels est né de ce projet impliquant chaque partie encore un peu plus sur les projets « rivière ».

Aujourd'hui, une surveillance régulière est effectuée par le syndicat pour vérifier si l'entrée des passes n'est pas obstruée par des flottants. Sur certains débarcadères, des dépôts de vase et de sable se forment. Ce phénomène est limité lorsque les débarcadères sont installés sur des zones où il y a du courant. Une implantation de ces ouvrages où les sédiments ont déjà tendance à se déposer peut vite devenir problématique.

Même si l'objectif principal n'était pas celui-ci, nous observons un léger gain sur la progression de la franchissabilité piscicole car avant travaux seul un ouvrage était équipé d'une passe à poissons.

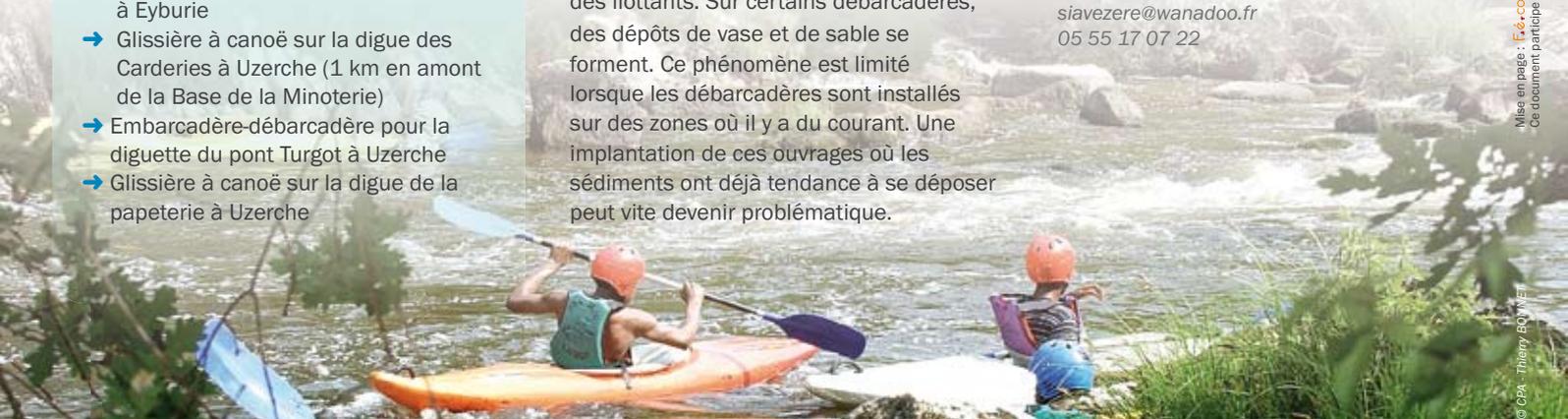
Pour ces aménagements, le SIAV (le président Gabriel Freyssinet) et le Club de Canoë-Kayak d'Uzerche (le président Philippe Larivière) ont reçu de la FFCK le trophée des Pagaies d'Or 2006 dans le thème : « contribuer par nos activités au développement durable de la France, et contribuer à valoriser ses espaces naturels notamment par un accès raisonné ».



Passe à canoë Mouthe Brive

Le coût global de l'opération s'est élevé à 360 000 € HT. Le projet a reçu le soutien financier du CG 19 (30%), de l'Europe (30%), de l'Etat (10%) et de la Région Limousin (10%). L'autofinancement (20%) a été pris en charge par les communes adhérentes au S.I.A.V. Une convention a été conclue entre chaque propriétaire et le syndicat (avec constat d'huissier) pour que le syndicat devienne propriétaire uniquement du tronçon d'ouvrage concerné par l'aménagement.

Contact : Mathias ROUX  
siavezere@wanadoo.fr  
05 55 17 07 22



**CONTACT**  
Jérôme Clair  
CPIE Val de Gartempe  
BP 5 - 86390 LATHUS  
cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr  
www.cpa-lathus.asso.fr/tmr

Le CPIE Val de Gartempe diffuse par Internet une « lettre des rivières ». Vous trouverez la liste des adresses de diffusion sur le site [www.cpa-lathus.asso.fr/tmr](http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr). Si votre nom ou structure n'y figure pas, veuillez l'envoyer au CPIE Val de Gartempe : [cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr](mailto:cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr)



Mise en page : E&C.com • Pauline FLURY • ☎ 06 73 34 63 92  
Ce document participe à la protection de l'environnement, il est imprimé sur papier promouvant la gestion durable des forêts  
© CPA - Thierry BOYER